

MINISTERE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Direction générale des Finances publiques economie.gouv.fr impots.gouv.fr

Paris, le 11 octobre 2019 N° 831

Sécurité informatique : la DGFIP met en garde contre les arnaques aux faux sites internet des impôts

Attention à l'adresse des sites que vous visitez

Un site frauduleux impots.gouv.app imitant l'accès à l'espace particulier du site officiel impots.gouv.fr a tenté de subtiliser des informations personnelles des usagers pour voler les coordonnées de carte bancaire.

Très rapidement des actions ont été engagées pour faire fermer ce site malveillant qui usurpait l'identité de notre site. Il est désormais inopérant.

La DGFIP vous invite à rester vigilants : pour vos démarches fiscales vérifiez toujours que vous êtes bien sur impots.gouv.fr, puis sur https://cfspart.impots.gouv.fr/ lorsque vous souhaitez accéder à votre espace particulier.

Ne donnez jamais les références de votre carte bancaire

La DGFIP rappelle qu'elle ne vous demande jamais de communiquer les coordonnées de votre carte bancaire (numéro et cryptogramme) pour payer un impôt, pour percevoir un remboursement ou encore pour compléter vos coordonnées personnelles. Il s'agit là de tentatives de fraude à la carte bancaire, le plus souvent via la promesse d'un remboursement d'impôts.

Pour plus d'information, rendez-vous sur <u>impots.gouv.fr/portail/securite-informatique-soyez-vigilants</u>

Contact presse :

Direction générale des Finances publiques 01 53 18 86 95